



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 5 mars 2025*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ÉDITION SPÉCIALE DU 5 MARS 2025**

### **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Décision ARS Grand Est n° 2025-0080** Portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne »

**Décision ARS Grand Est n° 2025-0080**  
**Portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne »**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6133-1 à L.6133-9, R.6133-1 à R.6133-25 ;
- VU** le Décret n°2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;
- VU** le Décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;
- VU** l'Arrêté du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;
- VU** l'Arrêté ARS n° 2021/3908 du 03/11/2021 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne » ;
- VU** la convention constitutive en date du 29 avril 2021 du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne » ;
- VU** la délibération de l'assemblée générale du GCS « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne » en date du 27 novembre 2024, qui fait état notamment de la décision de modifier l'exploitation des autorisations au titre du Groupement ;
- VU** l'avenant n° 1 à la convention constitutive adressé le 11 février 2025 à l'ARS Grand Est ;

**Considérant** que les nouvelles modifications apportées par l'avenant à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne », conclu entre le Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz et de la Clinique François 1<sup>er</sup> respectent les dispositions susvisées du Code de la santé publique ;

**Considérant** que ces modifications sont de nature à garantir la prise en charge de la population sur le territoire en maintenant les modalités et conditions de réalisation de l'activité,

---

**DECIDE**

---

**Article 1** L'avenant n° 1 à la convention constitutive du Groupement de coopération sanitaire « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne » (GCS Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne), modifiant l'exploitation des autorisations d'activité de soins, est approuvé.

**Article 2** L'avenant n° 1 du GCS « Institut de chirurgie et de traitement du cancer du Nord Haute Marne » précisent que l'article 6-1 de la convention constitutive du 29 avril 2021 est modifié comme suit :

Le Groupement a pour l'objet l'exploitation des autorisations d'activité de soins suivantes :

- Chirurgie des cancers digestifs : autorisation attribuée au CH de Saint-Dizier par décision ARS N° 2019/1465 du 19/09/2019 portant renouvellement de l'activité de soins de traitement du cancer par chirurgie digestive et urologique pour 18 mois soit jusqu'au 23 mars 2021, échéance reportée en raison du COVID de 6 mois supplémentaires soit jusqu'au 23 septembre 2021 ;
- Chirurgie des cancers urologiques : autorisation attribuée au CH de Saint-Dizier par décision ARS N° 2019/1465 du 19/09/2019 portant renouvellement de l'activité de soins de traitement du cancer par chirurgie digestive et urologique pour 7 ans soit jusqu'au 23 mars 2026 ;
- Chirurgie mention adulte : Décision ARS Grand Est n° 2024-1832 du 26/11/2024 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie pour le CH de Saint-Dizier sur le site du CH Geneviève DE GAULLE ANTHONIOZ (FINESS EJ : 520780073 – FINESS ET : 520000068).
- Chirurgie mention bariatrique : Décision ARS Grand Est n° 2024-1832 du 26/11/2024 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie pour le CH de Saint-Dizier sur le site du CH Geneviève DE GAULLE ANTHONIOZ (FINESS EJ : 520780073 – FINESS ET : 520000068).

L'exploitation de ces autorisations par le Groupement n'a ni pour objet, ni pour effet de transférer la titularité de ces autorisations au Groupement.

**Article 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de  
Santé Grand Est

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement  
Agence Régionale de Santé GRAND-EST  
La Directrice Générale,  
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Nancy le 04/03/2025

